

RÈGLEMENTS DU CONCOURS



QUOISSE T'EN PENSE ? (le « Concours »)

Du 18 mars 2024 à 10h00 [HAA] au 1^{er} avril 2024 à 23h59 [HAA] (la « Durée du Concours »)

Organisé par

Société Nationale de l'Acadie (« SNA »)

Dans le cadre du Congrès Mondial Acadien 2024

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux résidents des quatre provinces de l'Atlantique et du Québec, et est soumis aux lois canadiennes. Aucun achat n'est requis.

Pour participer au Concours, il suffit de visiter le site web de la Société Nationale de l'Acadie à l'adresse <https://snacadie.org/nos-dossiers/promotion/congres-mondial-acadien/concours-cma> (le « Site Web »), de lire les règlements du concours et de soumettre un formulaire de participation pendant la durée du concours, en indiquant les raisons de sa participation et les sujets que son groupe souhaite aborder. La soumission d'une Participation via le site web constitue une signature électronique engageant votre conformité au règlement.

Chaque groupe (le « **Participant** ») doit fournir des détails sur son groupe, ainsi que tous les renseignements demandés pour que sa participation soit validée (la « **Participation** »).

Les participations doivent être reçues avant le 1^{er} avril 2024 à 23h59, heure avancée de l'Atlantique pour être valides. Chaque groupe ne peut participer qu'une seule fois. Toute tentative de participer plusieurs fois ou d'utiliser des méthodes non autorisées entraînera la disqualification du participant. Les participations reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours « Quoisse t'en penses ? », les Participants doivent résider dans l'une des quatre provinces Atlantique ou le Québec, et avoir atteint l'âge de 14 ans en date du début du Concours (le consentement parental est de mise pour les mineurs).

En participant au concours, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à les respecter.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au concours :

- a. Les employés de la Société Nationale de l'Acadie pendant la Durée du Concours;
- b. Les employés du Fournisseur de prix de même que ceux de leurs sociétés affiliées respectives;
- c. Les membres de la famille immédiate des personnes énoncées ci-dessus (père/mère, frère/sœur, (incluant beau-frère/belle-sœur, demi-frère/demi-sœur), fils/fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux.

En participant aux soupers, les groupes gagnants du Prix consentent à ce que leur image, leur ressemblance et/ou leur voix soient enregistrés par la Société Nationale de l'Acadie pour les fins du projet. À cet égard, les groupes gagnants du Prix accordent à la Société Nationale de l'Acadie un droit d'utilisation illimité et irrévocable des enregistrements, sans contrepartie financière, y compris le droit de reproduire, publier, diffuser, distribuer, monter ou faire toute autre utilisations (notamment à des fins promotionnelles), des enregistrements, de quelque manière que ce soit, dans le monde entier, et sur tous les types de plateformes.

3. DESCRIPTION DES PRIX

Les dix (10) gagnants des Prix remporteront chacun un souper acadien préparé par The Kilted Chef (« **le fournisseur du prix** ») dans la cuisine de l'hôte inscrit dans le formulaire de Participation. Les gagnants devront participer à la consultation de cuisine sur l'une ou plusieurs des thématiques de l'Acadie, dans le cadre des États généraux du Congrès Mondial Acadien. Ces soupers auront lieu du 15 avril 2024 au 30 juin 2024, selon les disponibilités des parties. Les Prix comprennent le coût du souper (incluant les taxes applicables) pour un groupe de 8 à 10 personnes, parmi les dates disponibles choisis. Dans l'éventualité où l'un des Prix n'est pas utilisé, en tout ou en partie, pendant cette période du 15 avril au 30 juin 2024, il ne sera pas reporté ni remboursé.

Le prix doit être utilisé par le Participant sélectionné par le jury.

Chaque prix ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit au présent règlement et aucune autre allocation ne sera accordée. Les gagnants, et toute personne les accompagnant, le cas échéant, devront notamment, mais non limitativement, assumer toutes les dépenses suivantes :

- la consommation;
- les frais de transport;
- l'hébergement;
- tout excédent du montant alloué pour le Grand Prix.

La valeur totale approximative de chaque prix est de 1 300 \$

La valeur totale approximative de tous les prix est de 13 000 \$

4. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Une sélection sera effectuée le 5 avril 2024 par des représentants de la Société Nationale de l'Acadie parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours.

Un jury (le « Jury »), constitué de trois (3) personnes faisant partie de l'équipe de la Société Nationale de l'Acadie, étudiera toutes les Participations admissibles reçues pendant la Durée du concours et choisira le gagnant en fonction des critères suivants :

- La diversification du groupe ;
- La représentation par régions ;
- La raison mentionnée pour la participation au Concours ;
- Les thématiques de discussion mentionnées dans le formulaire de participation.

Les dix (10) Participants sélectionnés seront contactés par téléphone ou courriel au numéro ou information indiqué(e) sur le formulaire de Participation dès que la décision du jury sera prise. Le Participant devra réclamer son prix dans un délai maximum de cinq (5) jours à partir de la date du premier contact. Si le Participant sélectionné est injoignable dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de contact, refuse le prix ou omet de retourner la documentation requise à la participation au concours, il perdra automatiquement son prix. La Société Nationale de l'Acadie pourra alors désigner un autre gagnant potentiel à sa discrétion.

La Société Nationale de l'Acadie pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du Participant.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. En participant au Concours, tous les membres du groupe Participant s'engagent à :

- a. avoir lu et accepté le règlement du Concours et à s'y conformer ;
- b. satisfaire à tous les critères d'admissibilité au Concours et accepter de recevoir le prix et d'y participer (si vous l'emportez) ;
- c. accepter le prix tel qu'offert par la Société Nationale de l'Acadie ou le Fournisseur de prix. Il ne pourra ni être échangé, ni être remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée ;
- d. autorise les Organismes du concours à utiliser leur nom, leur ville et province de résidence, leur image, leurs déclarations et/ou leur voix, ainsi que leur participation, soient communiqués au Fournisseur de prix et utilisés par la Société Nationale de l'Acadie sans compensation à des fins de promotion et autres en lien avec le Concours, et ce, sans aucune restriction de temps, de média et de territoire ;
- e. dégager la Société Nationale de l'Acadie, ses sociétés affiliées, le Fournisseur de prix et ses sociétés affiliées de toute responsabilité en cas de dommages, pertes, erreurs d'adresse ou toute autre erreur en lien avec le concours, découlant de leur participation au Concours, de l'utilisation de leur participation et de l'attribution, l'acceptation et l'utilisation du prix (si vous l'emportez) ;
- f. signer un formulaire de consentement à la participation à la consultation et à l'enregistrement photo et vidéo.

5.2. En cas d'impossibilité de fournir le prix tel qu'il est décrit, les Organismes du Concours se réservent le droit exclusif et absolu de le substituer par un prix de valeur ou de nature approximativement équivalente,

- à leur entière discrétion, sans recours pour le gagnant. En aucun cas, la Société Nationale de l'Acadie ou le Fournisseur de prix ne seront tenus responsables d'un nombre de prix supérieur à celui indiqué.
- 5.3. Le refus d'accepter le prix dégage les Organisateur du Concours et le Fournisseur de prix de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.
 - 5.4. Toute Participation qui est erroné, incomplet, incompréhensible, envoyé en retard, frauduleux qui contient de fausse information de la part d'un Participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.
 - 5.5. En cas de litige, les participations sont considérées comme soumises par le titulaire autorisé du compte utilisé. La Société Nationale de l'Acadie se réserve le droit de disqualifier toute participation enfreignant le règlement.
 - 5.6. Les décisions de la Société Nationale de l'Acadie concernant tous les aspects de ce Concours sont finales et exécutoires pour tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans limitation, toutes les décisions concernant l'admissibilité/disqualification des participants et/ou des participations.
 - 5.7. La Société Nationale de l'Acadie se réserve le droit de modifier le règlement du Concours, de reporter, ou de mettre fin au Concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un groupe de participants. Tous changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le Site Web. Sans limiter ce qui précède, la Société Nationale de l'Acadie se réserve le droit d'ajuster, sans préavis, les dates et/ou les délais mentionné(e)s dans le présent règlement, lorsque nécessaire, à la suite de problèmes techniques ou autres, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis de la Société Nationale de l'Acadie, à son entière discrétion, affecte la bonne administration du Concours telle qu'elle est envisagée dans le présent règlement du Concours, ou pour toute autre raison.
 - 5.8. Les Organisateur du Concours et le Fournisseur de prix ne sont pas responsables des pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, pouvant découler de la participation à ce concours, de l'attribution, de l'acceptation, ou de l'utilisation du prix ou pouvant découler de toute prestation de services en apport avec ledit prix.
 - 5.9. Les médias sociaux et autres plateformes utilisées pour ce Concours, ainsi que leurs sociétés mères, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs se dégagent de toute responsabilité concernant les dommages, directs, indirects, consécutifs ou autres, pouvant résulter de la participation au Concours ou le téléchargement de toute information liée au Concours ;
 - 5.10. En utilisant les médias sociaux ou autres plateformes pour ce Concours, vous acceptez de ne pas utiliser de langage obscène, diffamatoire ou offensant, de ne pas porter atteinte à la marque commerciale ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou de ne pas violer tout autre droit de propriété intellectuelle ou droit à la vie privée.
 - 5.11. Si la Société Nationale de l'Acadie constate que des individus altèrent ou abusent de quelque manière que ce soit du Concours, notamment en enfreignant son règlement, en tentant de participer plus souvent que le nombre maximum de fois autorisé, ou en perturbant le déroulement normal du Concours, ces individus seront disqualifiés. Toute participation via des méthodes automatisées ou l'intervention de tiers entraînera également la disqualification, à la seule discrétion de la Société Nationale de l'Acadie.
 - 5.12. Lorsque le Concours permet l'utilisation de médias sociaux tels que Facebook, Twitter ou tout autre réseau social, les participants sont informés que ni le média social ni ses responsables n'assument de responsabilité en relation avec le Concours, bien que les règles du média social s'appliquent.
 - 5.13. La Société Nationale de l'Acadie se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours à sa seule discrétion, si des facteurs tels qu'un virus, un bogue ou tout autre élément indépendant de sa volonté compromettent la sécurité ou le bon déroulement du Concours. Toute tentative délibérée de perturber le

Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et la Société Nationale de l'Acadie se réserve le droit de chercher réparation par tous les moyens légaux à sa disposition.

- 5.14. Les renseignements personnels fournis dans le cadre du Concours seront utilisés par la Société Nationale de l'Acadie et le Fournisseur de prix, le cas échéant, dans le but d'administrer le Concours et pour d'autres fins auxquelles vous avez consenti. En fournissant ces informations, vous consentez expressément à leur utilisation.
- 5.15. En cas de litige sur l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte email au moment de la participation sera considéré comme le participant légitime. Des preuves pourraient être demandées pour confirmer cette identité. Toutes les participations doivent provenir d'un compte email valide identifiable par une recherche inverse du nom de domaine, avec la date et l'heure d'envoi déterminées par le serveur du Concours.
- 5.16. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. La Société Nationale de l'Acadie se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas le règlement du Concours ou qui utilise des moyens automatisés pour augmenter les chances de gagner.
- 5.17. En cas de conflit entre le règlement du Concours et tout matériel promotionnel, le règlement prévaut dans la mesure permise par la loi.
- 5.18. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du règlement n'affecte pas les autres dispositions, qui restent en vigueur.
- 5.19. Les participants acceptent de se conformer au règlement et aux décisions de la Société Nationale de l'Acadie, du Fournisseur de prix et/ou du Jury, qui sont finales et exécutoires. Des conditions supplémentaires du Fournisseur de prix peuvent s'appliquer.
- 5.20. Le règlement du Concours est disponible sur le site Web de la Société Nationale de l'Acadie à <https://snacadie.org/nos-dossiers/promotion/congres-mondial-acadien/concours-cma>.